

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 11322

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 18/8042006...

Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique

Type d'habitation : maison appartement autres

3^e étage

Demandeur :

Personne sur place : code EAN de l'installation :

Adresse de la visite : Rue de l'Étoile, 62 à 1180 Bruxelles

Date de visite : 20/04/18 Date d'émission : 20/04/2018 Références client :

Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : 3N400 V 3x230V 2x230V 1N400V

Protection générale du branchement : 32 A

Nombre de tableaux : 2 nombre de circuits terminaux : 9

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>		
Etat du matériel électrique installé	<input checked="" type="checkbox"/>		
Mesures de protection contre les contacts directs	<input checked="" type="checkbox"/>		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel <input checked="" type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé	<input checked="" type="checkbox"/>		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	<input checked="" type="checkbox"/>		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	<input checked="" type="checkbox"/>		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	<input checked="" type="checkbox"/>		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	<input checked="" type="checkbox"/>		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	<input checked="" type="checkbox"/>		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre > <u>100</u> MΩ	<input checked="" type="checkbox"/>		
Résistance de dispersion de la prise de terre < <u>23</u> Ω	<input checked="" type="checkbox"/>		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.

Manquements / Notes :

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Nom et visa du demandeur pour réception :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL

SOCOTEC
PATSANTZIS Je

RAP/SOCOTEC-E273(H)/0215 - V8